

TARIFS TCCS SAISON 2024 - 2025

ADULTES (nés avant le 31/12/2006)			
COTISATION courts extérieurs + accès aux 4 courts couverts <i>(licence FFT incluse : 33 €)</i>	Semaine + week-end et jours fériés	325 €	
ENSEIGNEMENT COLLECTIF	CCA semaine et samedi (1h - 3 à 5 pers - en court couvert)	473 €	
	Entraînement COMPETITION (1h30/sem)	393 €	
JEUNES (nés entre 2007 et 2021)			
COTISATION courts extérieurs + accès aux 4 courts couverts <i>(licence FFT incluse : 23 €)</i>	13/18 ans (2007 - 2012)	215 €	
	7/12 ans (2013 - 2018)	131 €	
ACCÈS aux terrains de MINI TENNIS uniquement <i>(licence FFT 13€ incluse)</i>	4/6 ans (2019 - 2021)	14 €	
ENSEIGNEMENT COLLECTIF	MINI CLUB (2019 - 2021)	Baby-Club (2021) : 45'/sem sur 1 cycle de 10 séances	62 €
		Mini-Tennis (2019 - 2020) : 1h / sem	288 €
		Mini-Tennis (2019 - 2020) : 2h / semaine	340 €
	CLUB LOISIR (2007 - 2018)	1h / sem : mercredi - sam (13h - 18h) - soir en semaine	288 €
		1h / sem (uniquement en extérieur) : samedi (9h - 13h)	231 €
	CLUB PASSION (2007 - 2018)	2h / semaine	478 €
CLUB COMPÉT (2007 - 2018)	COMPÉT AVENIR (2009 - 2018) : 2 ent. / semaine	570 €	
	COMPÉT JUNIOR (2007 - 2008) : 1 ent. / semaine	393 €	
DIVERS			
FRAIS de 1ère inscription (individuel)		15 €	
LICENCE FFT seule	Adulte	33 €	
	Jeune (7 à 17 ans)	23 €	
	Jeune (4 à 6 ans)	13 €	
TARIF REDUIT (s/cotis. annuelle - accès aux 17 courts - licence FFT incluse) (hors Mini Club - les réductions ne sont pas cumulables)	Famille : à partir de la 3 ^{ème} personne (hors "mini club")	- 40 €	
	Tarif Couple (+ de 18 ans - inscription simultanée obligatoire - sur présentation de justificatif)	618 €	
	Jeunes adultes (19/25 ans -2000 à 2006)	278 €	
	Chômage (sur présentation de l'attestation)	251 €	
	Cotisation semaine	278 €	
COURS PARTICULIERS			
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL	Cours particulier : 1 personne	45 €	
	Cours particulier : 2 personnes	30€/pers	
LOCATION HORAIRE COURT COUVERT (période hivernale)			
WEEK END	De 8h à 22h	424 €	
SEMAINE	De 8h à 22h	380 €	

La LICENCE est une redevance obligatoire du club vis-à-vis de la FFT. Chaque adhérent du TCCS est ainsi automatiquement licencié et couvert par l'assurance fédérale.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison.